

193

N° de nos Chèques Postaux Nantes :

6.015	pour le Syndicat Central.
205.10	pour la Coopérative.
47.16	pour la Confédération des Vignerons
70.81	pour le Syndicat de Défense.

(LIRE LA SUITE EN 3^e PAGE)

Les Représentants de l'Agriculture viennent de tenir leur session

(SUITE DE NOTRE 1^{re} PAGE)

— La réorganisation du placement, par l'adoption d'un régime spécial aux travailleurs agricoles, dans lequel les Chambres d'Agriculture et Syndicats Agricoles pourraient continuer à créer et administrer librement des services de placement, en même temps que serait créé un bureau spécial agricole au Ministère du Travail ;

— L'assurance nationale contre les calamités agricoles : L'Assemblée étant favorable à la substitution au système actuel (caisse de solidarité) d'un système d'assurance, qu'elle demande à étudier avec d'autant plus d'urgence que la Caisse de Solidarité cessera d'être attributaire, à dater du 1^{er} janvier, des allocations pour les dégâts causés par la grêle.

De nombreux projets, actuellement en discussion au Sénat, ont fait aussi l'objet des préoccupations de l'Assemblée Permanente ; ce sont, notamment, ceux portant sur :

— L'indemnité au fermier sortant et la propriété culturale, l'Assemblée restant toujours, comme en février dernier, favorable à l'institution d'un droit d'indemnité de plus-value au profit du fermier sortant, par addition d'une disposition spéciale à l'art. 1766 du Code Civil, mais elle repousse l'institution d'un droit de renouvellement au bail, d'une indemnité d'éviction et d'un droit de préemption au profit du fermier ;

— Les conventions collectives de travail en agriculture qui doivent être que « locales » et sans intervention administrative ;

— Les conventions collectives de vente en agriculture, question sur laquelle, en accord avec les grandes associations agricoles, l'Assemblée émet un certain nombre de modifications à apporter aux dispositions actuellement soumises au Sénat, et qu'elle voudrait voir intégrer dans le cadre des principes sur les accords professionnels et interprofessionnels susceptibles d'être rendus obligatoires, votés par la Chambre des Députés en mars 1935.

— La réorganisation des Halles Centrales de Paris, dont le marché influe sur tous les cours des produits agricoles. La délibération votée par l'Assemblée s'élève contre toute tentative de faire fixer les cours « par voie d'autorité administrative », et elle réaffirme la nécessité d'assurer dans l'organisation de ce marché, la place la plus importante.

En matière d'ordre fiscal, l'Assemblée a également pour demander le maintien du régime du forfait pour l'assiette de l'impôt sur les bénéfices agricoles, et elle proteste contre la prise en compte, par le Trésor, de la majoration du droit de circulation sur les vins, cidres et poirées, réalisée, sans qu'ait été consultés au préalable les organisations viticoles, par le décret-loi du 25 juillet 1937 portant dispositions d'ordre fiscal, en son article 13.

Après avoir protesté contre le maintien de cette majoration, qui subsistera, même quand la limite de perception de 300 millions prévue par l'article 50 du décret-loi du 30 juillet 1935 sera dépassée, l'Assemblée Permanente se préoccupant des alcools, insiste sur la nécessité d'une politique des carburants « nationaux », et demande que l'alcool destiné à la carburantation soit exonéré de tous droits, tout au moins pour une quantité correspondant à celle de l'alcool excédentaire de betteraves.

Dans un autre ordre d'idées, mais toujours en vue de protéger la production horticole, une délibération a été votée favorable au réajustement à un taux augmenté de 3 % des droits de douane sur les sucres, et opposée à toute importation de cette denrée. De même en ce qui concerne la protection du marché de la viande. Un vœu de l'Association Générale des Producteurs de viande adoptée par les Chambres d'Agriculture à leur session de novembre 1937, a été repris par l'Assemblée Permanente, qui demande le maintien et le renforcement du régime actuel du contingentement et une augmentation des achats de viande métropolitaine par l'intermédiaire.

Les beurres, fromages, dont la production constitue une si importante ressource de revenus pour la paysannerie française, ont fait également l'objet de motions : réduction des importations de fromages, mise en œuvre d'une politique d'exportation par une propagande intensive en faveur de ces produits français à l'étranger.

C'est encore dans le but de protéger le marché des productions animales que l'Assemblée Permanente s'élève contre le décret du 31 décembre 1936 prohibant les sorties de peaux d'agneaux et de chevreaux, et adopte des vœux sur l'urgence d'améliorer les moyens de lutte contre la fièvre aphteuse, en raison des pertes exceptionnelles causées à l'élevage national dans les derniers mois, ainsi que sur l'organisation de la prophylaxie libre sous l'égide des Chambres d'Agriculture, contre les maladies décimant nos troupeaux.

Les productions végétales, notamment le blé et les bois, ont été examinées par l'Assemblée ; « reconnaissance » du prix du blé pour la ré-

colte 1937, représentation des producteurs à désigner par les coopératives de blé au sein du Comité Central de l'Office National Interprofessionnel du Blé, application du décret-loi du 17 août 1937 sur l'emploi obligatoire des gazogènes, réduction des contingents d'importation de bois étrangers.

La protection des produits agricoles va de pair avec l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs, les facilités à leur accorder pour leurs approvisionnements en matières nécessaires à leurs cultures, leur organisation professionnelle.

L'Assemblée Permanente n'a pas omis ces divers points, et elle a adopté, à cet effet, des délibérations portant sur :

— la réforme du Conseil Supérieur de l'Electricité, représentation des Chambres d'Agriculture, de Commerce et de Métiers dans cet organisme ;

— la fourniture d'engrais azotés à l'agriculture : moins de retards dans les livraisons de nitrate de soude de Chili et de sulfate d'ammoniaque ;

— les potasses : opposition formelle à toute mesure restrictive (taxe, droit, etc.), à l'exportation des engrais potassiques, ainsi qu'à toute augmentation des prix de vente à l'intérieur ;

— l'application stricte de la loi du 23 janvier 1937, donnant aux Chambres d'Agriculture de nouvelles ressources spéciales, et la nouvelle interprétation de l'article 25 de la loi du 3 janvier 1924, interdisant aux Chambres d'Agriculture de subventionner des groupements en dehors de leur circonscription, contre laquelle l'Assemblée tout entière a protesté très énergiquement.

Cette trop brève analyse montre, cependant, qu'une fois de plus, dans le seul cadre de ses attributions professionnelles légales, et en écartant délibérément toutes considérations d'ordres différents, l'Assemblée Permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture a mené à bien une tâche difficile que le monde paysan saura, nous en sommes certains, apprécier à sa haute et juste valeur.

Loterie Nationale 1937

Tirage de la Onzième Tranche

Le tirage de la onzième tranche de la Loterie Nationale 1937 a eu lieu le dimanche 12 décembre 1937, au Théâtre National de l'Opéra, à Paris.

Le numéro 0.100.430 gagne trois millions de francs.

Les 59 billets dont les numéros reproduisent à un chiffre près celui de ce billet gagnent chacun 30.000 francs. Les numéros suivants gagnent chacun 1 million :

0.712.620 — 0.603.394 — 0.754.726 — 0.342.355.

Les 236 billets dont les numéros reproduisent à un chiffre près ceux des billets précédents gagnent chacun 10.000 francs.

Les numéros suivants gagnent chacun 500.000 francs :

0.459.651 — 0.704.605 — 0.784.169 — 0.748.198 — 0.891.677 — 1.408.748.

Les 354 billets dont les numéros reproduisent à un chiffre près ceux des billets précédents gagnent chacun 5.000 francs.

Les numéros finissant par 71.425 gagnent 120.000 francs.

Les numéros finissant par 25.582 gagnent 120.000 francs.

Les numéros finissant par 9.831 gagnent 50.000 francs.

Les numéros finissant par 865 gagnent 10.000 francs.

Les numéros finissant par 241 gagnent 5.000 francs.

Les numéros finissant par 25 gagnent 1.000 francs.

Les numéros finissant pas 64 gagnent 500 francs.

Les numéros finissant par 9 gagnent 120 francs.

PAIEMENT DES LOTS

Le Service des Emissions du Trésor (Pavillon de Flore) paiera :

1^{er} à partir du 13 décembre 1937, les lots de 1.000 francs, de 500 francs et ceux de 120 francs ;

2^e à partir du 16 décembre 1937, les lots de 5.000 francs et au-dessus.

Les Caisses Publiques désignées ci-après :

Recette Centrale des Finances de la Seine et Recettes-Perceptions, Trésoreries Générales, Recettes des Finances et Perceptions, Bureaux de Postes des Chefs-Lieux de département, d'arrondissement et de canton et tous autres suffisamment importants désignés à cet effet.

Trésorerie Générale, Palettes principales et palettes de l'Algérie.

Trésoreries Générales de la Tunisie et du Maroc, paieront à partir du 17 décembre, les lots de 1.000 francs, 500 francs et 120 francs. Pour les autres lots, les billets gagnants seront déposés contre récépissé à compter de la même date et le paiement aura lieu à partir du quinzième jour suivant le dépôt.

Tous les billets gagnants présentés au paiement après le 12 juin 1938 seront annulés. Seront annulés également les billets déposés pour vérification au plus tard à cette date, mais dont le paiement aura été demandé après le 12 août 1938. (Règlement inséré au « Journal Officiel » du 7 mars 1937).

La Foire-Concours d'Ancenis

Palmarès du Concours des Vins

VINS
récoltés en Loire-Inférieure
MUSCADET

Prix d'honneur, attribué au meilleur Muscadet des deux départements : M. Guindon Stanislas, Saint-Géréon.

1^{er} prix : M. Guindon Stanislas, Saint-Géréon, diplôme de médaille d'or et médaille.

2^e prix : M. Conlon Prudent, Oudon, diplôme de médaille d'argent et médaille.

3^e prix : M. Durassier Jean-Baptiste, à Oudon.

4^e prix : M. Bourdault Amand, de Saint-Géréon.

5^e prix ex-aequo : M. David Théodora, d'Oudon ; M. Hodé Simon, les Touches.

Mentions : MM. Marchand Louis, d'Oudon ; Chauveau Henri, d'Oudon ; Durand Louis, à Ligné ; Athimon Auguste, Le Cellier ; Toulblanc Etienne, Saint-Géréon ; Leduc Eugène, de Mouzelle ; Chauvin Honoré, d'Ancenis ; Boireau Lucien, d'Oudon ; Pipeau Auguste, de Ligné ; Athimon François, Le Cellier.

AUTRES VINS

PINOTS. — 1^{er} prix : M. Athimon, Le Cellier ; 2^e prix, M. Boireau Lucien, à Oudon.

Mentions : MM. David Théodora, à Oudon ; Perroteau Joseph, à Varades ; Toulblanc Etienne, Saint-Géréon.

MALVOISIES. — 1^{er} prix ex-aequo, M. Aubron Pierre, à Saint-Géréon ; M. Guindon Stanislas, Saint-Géréon.

Mention : M. Toulblanc Etienne, de Saint-Géréon.

GAMAYS. — 1^{er} prix ex-aequo, M. Guittou Dominique, d'Ancenis ; Mme Boux, de Saint-Herblon.

Mentions : MM. Guindon Stanislas, Bourdault Amand, Chassé Stanislas, Toulblanc Etienne.

CABERNETS. — 1^{er} prix, M. Athimon Auguste, Le Cellier.

HYBRIDES ROUGES SEIBELS. — 1^{er} prix, M. Mortier Julien, de Mézanger ; 2^e prix, M. Perroteau Joseph, à Varades ; 3^e prix, M. Guivourne Francis, à Varades.

Mentions : MM. Riquembourg Francis, d'Oudon ; David Jean, d'Oudon ; Luneau Ferdinand, d'Ancenis ; Cruaud François, à Oudon ; Rousseau Jules, à Ancenis.

BACOS. — 1^{er} prix, M. Martin.

Mentions : MM. Chassé Stanislas, de Saint-Géréon ; Malinge, à Ancenis ; Fillion Louis, à Mézanger.

GAILLARD. — 1^{er} mention, M. Pipeau Henri, à Oudon ; 2^e mention, M. Mortier Julien, à Mézanger.

OBERLINS. — Mention, M. Cruaud François, à Oudon.

GROSLOTS. — 1^{er} prix, M. Groun Charles, à Oudon.

Mentions : MM. Boisdé, de Saint-Mars-la-Jaille ; Pipeau Henri, d'Oudon.

OTHELLOS. — 1^{re} mention ex-aequo, MM. Cruaud Francis, à Oudon ; Mortier Julien, à Mézanger ;

2^e mention, M. Guivourne Francis, à Varades ;

3^e mention, M. Guivourne Francis, à Varades ;

4^e mention, M. Guivourne Francis, à Varades ;

5^e mention, M. Guivourne Francis, à Varades ;

6^e mention, M. Guivourne Francis, à Varades ;

7^e mention, M. Guivourne Francis, à Varades ;

8^e mention, M. Guivourne Francis, à Varades ;

9^e mention, M. Guivourne Francis, à Varades ;

10^e mention, M. Guivourne Francis, à Varades ;

11^e mention, M. Guivourne Francis, à Varades ;

12^e mention, M. Guivourne Francis, à Varades ;

13^e mention, M. Guivourne Francis, à Varades ;

14^e mention, M. Guivourne Francis, à Varades ;

15^e mention, M. Guivourne Francis, à Varades ;

16^e mention, M. Guivourne Francis, à Varades ;

17^e mention, M. Guivourne Francis, à Varades ;

18^e mention, M. Guivourne Francis, à Varades ;

19^e mention, M. Guivourne Francis, à Varades ;

20^e mention, M. Guivourne Francis, à Varades ;

Rousseau Jules, à Ancenis ; Mme Bloux, à Saint-Herblon.

GROS PLANTS. — 1^{er} prix, M. David, à Oudon.

Mentions : MM. Marchand Louis, à Oudon ; Perroteau Louis, à Varades.

HYBRIDES BLANCS. — 1^{er} prix, M. Pipeau Henri, à Oudon.

VINS
récoltés en Maine-et-Loire
MUSCADET

1^{er} prix : M. Retière, La Varenne, diplôme de médaille d'or et médaille.

2^e prix : M. Moreau Joseph, à Drain, diplôme de médaille d'argent et médaille.

3^e prix : Mme Pauvert, de Champ-toceaux.

4^e prix : M. Vincent Eugène, à Bouzillé.

5^e prix : M. Mercier Pierre, à Liré.

6^e prix : M. Cussonneau, à Liré.

Mentions : MM. Coulommier Baptiste, à Liré ; Mme Gaudin, à Liré ; Grasset Pierre, à Saint-Florent-le-Viel ; Aubert, La Varenne ; Toulblanc, à Champ-toceaux ; Guilbaud, à Liré ; Chapron Terrien, à La Chapelle-Saint-Florent ; Bossard Léon, à Bouzillé.

AUTRES VINS

PINOTS. — 1^{er} prix, M. Robineau Louis, à Ingrandes ; 2^e prix, Mme Veuve Pauvert, à Champ-toceaux.

Mentions : MM. Boiteux Louis, à Liré ; Vincent Eugène, à Bouzillé ; Angebaud, à Montjean ; Mme Veuve Rabjeau, à Ingrandes.

GAMAYS. — 1^{er} prix, M. Tuffreau, Le Marillais.

Mentions : MM. Gaillard-Bara, Saint-Jean-du-Marillais ; Guilbaud Pierre, à Liré ; Vincent Eugène, à Bouzillé ; Mme Godefroy, à Champ-toceaux.

CABERNETS. — Mention : M. Angebaud, à Montjean.

GROS PLANTS. — 1^{er} prix, M. Vincent Louis, Le Fuillet.

Mentions : MM. Gaillard-Bara, Saint-Jean-du-Marillais ; Grasset, Saint-Florent-le-Viel.

SEIBEL BLANC. — Rayon d'or.

Mention : M. Angebaud, de Montjean.

GROSLOTS. — 1^{re} mention, M. Moreau Joseph, de Drain ; 2^e mention, M. Angebaud, de Montjean.

OTHELLOS. — 1^{re} prix : Mme de la Roche, La Chapelle-Saint-Florent.

Mentions : M. Angebaud, de Montjean ; Remy-en-Mauges, à Saint-Florent-le-Viel.

SEIBELS ROUGES. — 1^{er} prix, M. Moreau Joseph, de Drain.

Mentions : MM. Allard Jules, à Liré ; Guibourne Francis, Saint-Florent ; Suteau, à Landemont ; Audouin Louis, Saint-Rémy-en-Mauges.

BACOS. — 1^{re} mention, M. Allard Jules, à Liré ; 2^e mention, M. Audouin Louis, Saint-Rémy-en-Mauges.

GAILLARDS. — Mention : M. Bore Prosper, La Chapelle-Saint-Florent.

COUDERCS. — Mention : M. Vincent Louis, Le Fuillet.

La question du Chanvre

Nous avons entretenu nos adhérents des réunions interprofessionnelles ayant pour but d'apporter plus de méthode dans les transactions du chanvre, par une meilleure préparation des flasses et un classement judicieux des diverses provenances, sous le double rapport qualité et propreté.

Les producteurs espéraient, d'autre part, pouvoir déterminer, dans des contacts directs avec les principaux acheteurs, des prix de base applicables à la récolte 1937, compte tenu de leurs frais de production, sans cesse accrus, pour une culture exigeante en main-d'œuvre et très coûteuse, ainsi que des rendements de l'année et de la qualité reconnue comme supérieure.

Sur le premier point, la réunion mixte du 2 décembre a permis, comparaison faite des échantillons présentés, d'adopter la classification suivante :

Provenance d'Ecommoy.

Type extra : note 107 (long, fort, très propre et clair).

1^{re} qualité : note 100. 2^e qualité : note 93. Chanvre inférieur : note 79 (court, tendre et sale).

Région de Beaumont (Vallée de la Sarthe).

Type extra : note 100 (blanc, propre et fort). 1^{re} qualité : note 93. 2^e : 86. 3^e : 79.

Région de Marolles-Brautais.

Type blanc extra (comparable extra de Beaumont) : note 100.

Type blanc (comparable 1^{re} qualité Beaumont) : note 93. 1^{re} qualité : 90. 2^e qualité : 83. 3^e qualité : 79.

Région Touraine, Maine-et-Loire et Loire-Inférieure.

1^{re} qualité : note 125 (long, fort et propre). 2^e qualité : note 118. Qualité inférieure, à grain, foncée : note 86.

Ceci revient à dire qu'à 100 fr. payés pour le chanvre d'Ecommoy, première qualité, correspondront 107 francs pour l'extra de cette origine, 93 francs en seconde qualité et 79 francs pour les chanvres inférieurs, tels qu'ils sont définis.

De même des autres provenances, la plus forte cote 125 francs (par rapport à 100 francs, première qualité d'Ecommoy), concernant les belles sortes de la vallée de la Loire (Maine-et-Loire, Maine-et-Loire et Loire-Inférieure).

Des échantillons-types ont été scellés et seront conservés aux bureaux du Syndicat des Agriculteurs de la Sarthe, au Mans, pour servir de référence.

Au point de vue des cours rien n'a pu être décidé, à la grosse déception des producteurs. A leur offre renouvelée, et qu'ils estiment très raisonnable, en raison des augmentations des prix de revient : 600 fr. les 100 kilos pour la première qualité d'Ecommoy, les flasseurs, qui déclarent disposer encore d'un certain stock de marchandise, n'ont fait aucune réponse ni contre-proposition quelconque. La question reste donc entière, alors que, d'habitude, les achats commencent dès novembre et se poursuivent au fur et à mesure des broyages.

Le marché se trouve ainsi paralysé au moment où les cultivateurs ont besoin de réaliser leur récolte. C'est là une situation particulièrement grave qui les récompense mal du désir de bonne collaboration avec les industriels, et nos Associations, indépendamment des mesures de sauvegarde à envisager pour l'avenir, devront attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité urgente de mettre en œuvre nos flasses françaises, avant de laisser pénétrer en franchise, sur le territoire, des chanvres étrangers dont l'importance contribue au déficit de notre balance commerciale.

Des cultures d'importance nationale, comme les textiles, ne peuvent être sacrifiées au profit de pays qui, par ailleurs, cherchent à se suffire eux-mêmes et se refusent à l'entrée de nos produits.

BIBLIOGRAPHIE

Le Feu et ses dangers

Petit guide de lutte contre l'incendie (Prévention-Extinction), par M. R.-J. Dumont. — Publié par le Centre National d'Organisation Scientifique du Travail (Service de l'Economie Nationale Ministère des Finances), sous les auspices de l'Œuvre d'Encouragement à la Prévention du Feu (Ministère de l'Intérieur).

Le feu fait chaque année en France environ vingt-cinq mille victimes et trois milliards de francs de dégâts. C'est, si l'on peut dire, le typhus régulier que nous payons à ce fléau. En cas de guerre, avec les nouveaux procédés incendiaires, le feu devient l'arme de choix, économique et à haut rendement, dont l'aviation ennemie sera toujours dotée. Il est probable que nulle part, pas même dans un petit village isolé, on ne sera à l'abri de quelques bombes incendiaires de 1 kg., semées à travers la campagne dans le but de produire le fameux « effet moral » sur les populations de l'arrière. Quant aux villes, cibles vivantes, on sait à quoi elles sont destinées.

Voilà donc ce que signifie la lutte contre l'incendie : sauver tout de suite

La Fécondation des arbres fruitiers et le choix des variétés

Un article publié dans les numéros de La Vie Agricole et Rurale de mars, avril et août, a donné les grandes lignes des nombreux problèmes que pose le phénomène de fécondation par une bonne technique de production fruitière. Voici, en quelques mots, l'essentiel de cet article en ce qui concerne les résultats pratiques actuellement acquis :

Il est bien évident que le phénomène de fécondation, d'où dépend directement la formation du fruit, a une grosse importance dans la production. Certains sont d'avis de ne pas étudier la question et de laisser à la nature le soin de produire régulièrement des fruits dans n'importe quelles conditions, en ce qui concerne la fécondation. D'autres estiment que l'étude de ces problèmes est nécessaire et que la fécondation est un facteur de rendement aussi intéressant que beaucoup d'autres, avec cette différence peut-être que ce facteur ne dépend d'aucune maison de commerce, ni d'aucune industrie et exigeant d'assez solides connaissances scientifiques, est fort malheureusement négligé en France, alors qu'à l'étranger, l'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse, les États-Unis, etc., des spécialistes ont mis en évidence, d'une façon très nette, l'intérêt que présente l'étude de ces phénomènes pour les variétés commerciales.

Mais le développement actuel des plantations, et surtout la standardisation des variétés, vont poser des problèmes jusqu'alors ignorés chez nous. Ceux qui auront le mieux étudié ces problèmes arriveront à produire dans les meilleures conditions, et s'assureront un revenu plus régulier et plus sûr que les autres.

Résumons en quelques mots les principales questions qui se posent :

1^{re} Quelle est la qualité des cellules mâles au pollen ?

2^e Le pollen d'une variété peut-il germer sur le stigmate de la même variété et en opérer la fécondation. Sinon existe-t-il d'autres variétés qui peuvent être fécondées avec plus ou moins de succès ? C'est la grande question de l'autostérilité et de l'interstérilité.

3^e Comment se dissémine le pollen ?

4^e Les périodes relatives de floraison de nos principales variétés fruitières. Cette étude permettra de résoudre le problème suivant : Quelle est la durée de la période de floraison de nos principales variétés fruitières, pour obtenir une fécondation croisée abondante dans les conditions météorologiques les plus défavorables ?

5^e La qualité du pollen. — C'est encore une notion qui nous vient de l'étranger : il y a des variétés à bon pollen et des variétés à mauvais pollen. Autrement dit, certaines variétés, quelles que soient les conditions de leur culture, quel que soit le lieu où on les cultive, auront toujours un mauvais pollen, incapable de féconder les organes femelles d'une autre variété, quelle qu'elle soit. On a démontré que ces variétés à pollen anormal avaient toutes des caractères communs dans la structure intime de leur cellule.

6^e Les variétés à bon pollen. — Belle de Boskoop, Reinette grise du Graffage, Reinette blanche du Canada, Reinette grise du Canada, Reinette grise du Portugal, etc.

7^e Bon pollen. — Reinette du Mans, Châtaigne, Belle de Pontoise, Reinette Clochard, Grand'Mère, Reinette Pèpin de Bourguet, Reine des Reinettes, Winter Banana, Co. Orange, Jonathan, Reinette de Caux, Bonne Nature, Patte de Loup, Calville Blanc, etc.

Notons que cette classification a été obtenue grâce à des techniques modernes dont les résultats sont concordants : Germination du pollen en milieu artificiel, étude de la structure du noyau de la cellule, et essais de fécondation artificielle.

Nous devons aussi signaler que les variétés qui ont ordinairement un bon pollen peuvent présenter accidentellement des phénomènes de stérilité, par suite de nutrition déficiente, de pollen altéré par la pluie ou par des organismes parasites ? Ces dernières questions sont encore mal connues et ne semblent pas avoir l'importance pratique des précédentes.

(A suivre). Jean BOSCH, Ingénieur agronome. (Reproduction interdite.)

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 13 Décembre 1937

ANIMAUX	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
BŒUFS.....	10 70	9 60	8 10	11 30	6 42	5 28	4 05	7 00
VACHES.....	10 50	8 80	7 70	11 75	6 30	4 85	3 85	7 48
TAUREAUX.....	8 90	8 20	7 60	9 30	5 35	4 50	3 80	5 75
VEAUX.....	14 70	13 70	12 70	15 30	8 32	7 80	7 00	9 48
MOUTONS.....	17 10	12 70	10 30	18 50	8 55	5 95	4 53	9 25
PORCS.....	10 42	9 27	7 72	10 86	7 30	6 80	5 40	7 60

Du Jeudi 16 Décembre 1937

ANIMAUX	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
BŒUFS.....	10 60	9 50	8 00	11 30	6 35	5 22	4 00	7 00
VACHES.....	10 40	8 70	7 60	11 70	6 25	4 78	3 80	7 48
TAUREAUX.....	8 80	8 20	7 60	9 30	5 28	4 50	3 80	5 75
VEAUX.....	14 20	13 20	12 20	15 10	8 52	7 52	6 70	9 35
MOUTONS.....	17 10	12 60	10 20	18 50	8 55	5 92	4 48	9 25
PORCS.....	10 28	9 58	7 42	10 86	7 20	6 79	5 29	7 80

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

LOIRE-INFÉRIEURE. — 110 bœufs, 55 vaches, 15 taureaux, 20 veaux, 145 moutons et 150 porcs.	MAINE-ET-LOIRE. — 120 bœufs, 75 vaches, 30 taureaux, 160 veaux, 250 porcs.
VENDEE. — 155 bœufs, 140 vaches, 25 taureaux, 100 moutons, 5 porcs.	MORBIHAN. — 25 porcs.

A la Commission des Cours

La Commission des cours a pris les décisions suivantes :
Les gros bestiaux pas de changement.
Veaux, hausse 30 centimes toutes qualités.
Mouton, hausse 10 centimes toutes qualités, au kilo de viande nette.
Porcs, hausse 10 centimes en extra et 10 centimes en 2^e et 3^e qualités, au kilo poids vif.

La Défense du Lait

Une réunion des Producteurs de Lait à Saint-Nazaire

Le 10 décembre se sont réunis, en Assemblée générale extraordinaire, les délégués des Comités de Défense Paysanne de la Presqu'île Guérandaise et région nazairienne, afin de s'entretenir des événements déjà relatés par nous, il y a huit jours, et que nous rappelons.
« Onze agriculteurs, depuis cet été, sont inquiétés pour avoir pris sous des intérêts généraux laitiers, menacés dans leur région. »
A cette réunion étaient également représentés par son président, le Front Paysan, ainsi que l'Union Centrale des Producteurs de Lait.
Cette affaire, qui a déjà fortement ému les Producteurs de la Presqu'île, sera, désormais, très attentivement suivie, dans son évolution, par tous nos groupements agricoles et, cela, par esprit de solidarité — bien compréhensible.
Un rapport circonstancié en sera fait à la prochaine réunion générale du Front Paysan.
Il est à souhaiter, très vivement, cependant, que l'affaire en reste là — mais cela ne dépend pas que de nous.

Union Centrale des Producteurs de Lait.
Le Front Paysan.
Nous apprenons à la dernière heure que les poursuites engagées contre les laitiers de Guérande sont abandonnées.
L'affaire se termine par un non-lieu.
Cette inculpation, profondément injuste, aura montré la belle solidarité des Producteurs de lait de la Région nazairienne, sous l'égide et avec l'appui du Front Paysan de la Loire-Inférieure.

Le prix du Lait

En Assemblée générale des délégués de l'Union Centrale des Producteurs de Lait, en date du 12 décembre, il a été décidé, à l'unanimité, de porter le prix de vente du litre de lait dans la ville de Nantes, à 1 fr. 70 à partir du 15 décembre matin.

Cette détermination a été prise en raison des nécessités plus grandes d'approvisionnement de nourriture à l'étable, de la rareté des fourrages trop prématurément entamés, des prix élevés des aliments de remplacement ou de complément.

Combien donc doit être payé le litre de lait en culture, nous écrivent les régions éloignées de Nantes — comme Vallet, Saint-Fiacre, Aigre-feuille, St-Colombin, St-Philbert-de-Grand-Lieu — régions et leurs environs, non syndiqués encore, et dont la précieuse denrée s'achemine vers notre grande ville, en quantité plus ou moins importante, selon la saison ?

A ces lettres, nous répondons en bloc : « Formez vous en sections d'intérêts laitiers, par commune ; nommez des délégués, une place leur est et vous est réservée dans notre Union. Nous vous aiderons par tous nos moyens. Vous avez le droit et le devoir de discuter des détails aussi importants et que, pourtant, beaucoup d'agriculteurs négligent encore, ce qui est une lacune.

Donc, Producteurs de ces régions, vite, rassemblez-vous un dimanche ou un soir de semaine — car, plus que jamais, c'est le moment de vous serrer les coudes, dans l'intérêt général de la Production, comme pour votre intérêt particulier.

La plupart d'entre vous connaissez nos délégués, dans les communes environnantes. Allez les voir, ils vous attendent et vous aideront également.

Bon courage.
Le Président du Syndicat des Laitiers, R. DE LA BRETONNIÈRE.

Radioux Noël de Neige aux Pyrénées

Le Train de Neige, rapide 2^e et 3^e classes — à nombre de places strictement limité — du jeudi 23 décembre 1937 vous permettra d'aller faire des sports d'hiver aux Pyrénées, à Eaux-Bonnes-Gourette, Cauterets, Barèges ou Bagnères-de-Bigorre-La Mongie, en bénéficiant d'une importante réduction sur le prix des billets simples.
Tours, départ 23 h. 10 ; Laruns-Eaux-Bonnes (Gourette), arrivée 9 h. 21 ; Pierrefitte-Nestalas (Cauterets-Barèges), arrivée 9 h. 19 ; Bagnères-de-Bigorre (La Mongie), arrivée 10 h. 7.
Retour individuel par les trains du service régulier, à partir du dimanche 26 décembre.
Validité des billets jusqu'au jeudi 6 janvier 1938, sans prolongation.
Billets complémentaires d'aller et retour, avec 20 % de réduction et validité spéciale, délivrée au départ des principales gares P.O.-Midi pour permettre de rejoindre le train de neige.
Demandez la notice détaillée dans les gares.

combattre les rougeurs des nouveau-nés, l'eczéma infantile, les gerçures des seins, les dartres.
Pommade CALMYL
s'enlève sans difficulté après usage
5 francs dans toutes les Pharmacies ou Laboratoire PINCHINAT
12, rue Jemmapes, NANTES

MACHINES A COUDRE
STELLA
78^{ème} ANNÉE D'EXISTENCE
1.000 MACHINES EN STOCK
LE PLUS GRAND CHOIX DE MEUBLES
STELLA - NANTES
21, Chaussée de la Madeleine
CATALOGUES - RENSEIGNEMENTS
Démarches - Liste des Agents
gratuits sur demande.
CYCLES
TRICYCLES
TANDEMS
pour tous les goûts
— A TOUS LES PRIX —
Sulfate de cuivre
Belge 295 »
Français 295 »
(Menus, cristaux)
Les 100 kg, départ sur wagon ou camion Nantes.

Fêtes de Noël et du Nouvel An

LES BILLETS ALLER ET RETOUR
délivrés par les Grands Réseaux Français à partir du samedi 18 décembre 1937 seront exceptionnellement valables jusqu'au jeudi 6 janvier 1938.

Les voyageurs peuvent rentrer à leur résidence le lendemain 7 janvier, s'ils ont pris à la gare de retour un train partant le 6 janvier avant minuit.
Cette validité spéciale vous permettra de vivre de beaux jours de vacances.

La Vie Syndicale

Nozay

Dimanche 19 décembre, à 9 heures du matin, Salle Ferrand, à Nozay, réunion générale des membres du Syndicat.

M. R. Faivre prendra la parole.
Tous nos adhérents sont priés d'y assister.

Front Paysan de la Loire-Inférieure

Quatre réunions cantonales ont eu lieu dans le Nord de la Loire. Partout les délégués communaux ont répondu avec empressement à l'appel qui leur avait été lancé.

Toutes les communes de ces cantons étaient représentées et les délégués étaient venus à la réunion avec de nombreux cultivateurs, qui avaient tenu à les accompagner.

Réunion du 5 décembre

NORT-SUR-ERDRE. — Le rendez-vous était à 9 heures, sous les Halles. M. Boudet, maire de Nort, assistait à la réunion, à laquelle prirent la parole : M. Le Ray, membre de la Chambre d'Agriculture, et M. Eluère, président du Front Paysan, qui obtinrent un grand succès.

LA CHAPELLE-SUR-ERDRE. — M. de Sesmaisons, secrétaire de la Chambre d'Agriculture et conseiller général, ouvrit la séance et présenta les orateurs. M. Le Ray parla de l'« union », seul moyen de salut pour la paysannerie. M. Eluère fit l'exposé du plan d'organisation du Front Paysan tel qu'il a été soumis aux délégués communaux.

Réunion du 12 décembre

VARADES. — Réunion sous les Halles. On remarquait la présence de M. d'Anthénaise, membre de la Chambre d'Agriculture. M. Eluère prit le premier la parole et les applaudissements ne lui furent pas ménagés. Puis un jeune ouvrier agricole, Bricon, des Jeunes Paysannes, s'adressant spécialement aux jeunes, les engagea à s'inscrire dans les groupements de Défense Paysanne.

ANCENIS. — Malgré la Foire aux Vins et l'heure tardive, délégués communaux et cultivateurs d'Ance-nis et des communes du canton étaient fidèles au rendez-vous. Le plan d'organisation fut approuvé dans son ensemble, après sa présentation par le président du Front Paysan, qui fit également un exposé sur les deux solutions susceptibles de remplacer l'actuelle loi si injuste des Allocations familiales.

Ces quatre réunions ont montré la vitalité du Front Paysan, vitalité qui ne peut que s'accroître, étant donné le dévouement de ceux qui ont accepté la charge de l'organisation dans les communes ; qu'ils en soient félicités, car les résultats déjà obtenus doivent être pour tous les paysans une immense espérance pour l'avenir de la profession agricole.

Les Syndicats d'Expédition de Fruits, Primeurs et Légumes de la Vallée de la Loire
Comme chacun sait, la vallée de la Loire est particulièrement favorable à la culture des fruits, primeurs, légumes de toute nature, graines, etc... Ce n'est pas en vain qu'on a baptisé la Touraine et l'Anjou « Le Jardin de la France ». Les expositions florales d'Angers surpassent en splendeur toutes les autres manifestations de ce genre. Il est donc naturel que les producteurs de la Vallée de la Loire aient éprouvé le besoin de se grouper pour se faire mieux connaître et vendre plus facilement leurs produits.

Sous l'impulsion de cultivateurs intelligents et dévoués, une vingtaine de Syndicats se sont constitués après guerre, entre Tours et Angers, dans ce but.

Ces Syndicats sont à cadre communal. Ils groupent seulement un certain nombre de produits, généralement : fraises, haricots verts, asperges.

Engagement exclusif. — Les adhérents s'engagent à confier la vente de toute leur récolte, de ces produits, à leur seul syndicat à l'expédition de tous autres expéditeurs. Cet engagement est pris pour une durée limitée.

Emballage. — Les marchandises à expédier sont emballées, pesées, étiquetées par le producteur et adressées aux vendeurs de son choix parmi un certain nombre de commissionnaires agréés par le Syndicat.

Elles sont réunies aux lieux et heures fixés par le Syndicat.

Les adhérents sont responsables des emballages qui leur sont remis. Les marchandises, mal emballées, peuvent être refusées.

Expédition, Ventes, Règlements. — Les expéditions sont faites, autant que possible, par wagon complet, ce qui permet de bénéficier des tarifs de gros. La voie ferrée est généralement choisie de préférence à la route, surtout pour les légumes dont l'encombrement dépasse le poids.

Les secrétaires-expéditeurs dressent éventuellement des bordereaux comportant les quantités de chaque produit envoyées au même vendeur, et notent le détail des livraisons aux divers vendeurs.

Le règlement est fait par le Syndicat, qui remet à chacun le montant net de sa vente, déduction faite des frais de transport et de courtage et de la retenue syndicale correspondant aux frais généraux.

Loterie Nationale
prenez votre chance !

Services matériels rendus par les Syndicats agricoles

Les Ventes en Commun

Le Syndicat agricole, merveilleux instrument d'achats en commun, peut être utilisé également pour l'opération inverse : vente des produits des adhérents. Il est nécessaire, mais suffisant que cet objet spécial soit indiqué dans les statuts.

Comment intervient-il se précise et se limite l'action du Syndicat agricole en matière de ventes en commun ?
a) Circonscription. — Le Syndicat, dont l'objet est de prêter son entente en vue de la vente d'un produit déterminé, doit être à circonscription de faible étendue : commune, ou groupe de communes desservies par la même gare. Le motif de cette limitation est la nécessité de bien se connaître entre soi, pour les syndiqués qui se groupent en vue d'une expédition commune.

b) Sur quoi s'exercera l'action syndicale. — Egalement sur un nombre limité de productions, à moins qu'il ne s'agisse de productions saisonnières dont le calendrier étage le remaniement sur des époques successives. Le motif ? Ne pas trop entreprendre pour mieux faire ce que l'on entreprend.

c) Cette action sera-t-elle directe ou indirecte ? — Elle peut être l'une ou l'autre. Elle peut être l'une et l'autre.

Action directe : recevoir les produits dans les conditions de classement, d'emballage, de présentation fixées par le règlement intérieur. Les prendre en charge pour le compte de chacun en vue de l'expédition et de la vente. Recevoir ensuite le produit de la vente et le redistribuer, déduction faite des frais, aux syndiqués.

L'intervention du Syndicat est toujours gratuite.

Action indirecte : par la publicité syndicale, faite autour du produit, par le dépôt d'une marque syndicale, par la participation syndicale à des manifestations, des expositions faites en vue de favoriser et de faciliter la vente d'un ou plusieurs produits.

Généralement, l'intervention directe en vue de la vente est le rôle des Syndicats locaux. L'intervention indirecte est du ressort des Fédérations de Syndicats.

On trouve en France des syndicats de vente, d'expédition et d'exportation de fruits et primeurs, de fleurs, de lait, de bétail, de produits de la chasse, etc.

Notre région de l'Ouest nous offre l'exemple bien caractéristique des services que peut rendre la formule syndicale en matière de vente de fruits et légumes et vente de bétail. Nous allons examiner succinctement leur fonctionnement.

Les Syndicats d'Expédition de Fruits, Primeurs et Légumes de la Vallée de la Loire

Comme chacun sait, la vallée de la Loire est particulièrement favorable à la culture des fruits, primeurs, légumes de toute nature, graines, etc... Ce n'est pas en vain qu'on a baptisé la Touraine et l'Anjou « Le Jardin de la France ». Les expositions florales d'Angers surpassent en splendeur toutes les autres manifestations de ce genre. Il est donc naturel que les producteurs de la Vallée de la Loire aient éprouvé le besoin de se grouper pour se faire mieux connaître et vendre plus facilement leurs produits.

Sous l'impulsion de cultivateurs intelligents et dévoués, une vingtaine de Syndicats se sont constitués après guerre, entre Tours et Angers, dans ce but.

Ces Syndicats sont à cadre communal. Ils groupent seulement un certain nombre de produits, généralement : fraises, haricots verts, asperges.

Engagement exclusif. — Les adhérents s'engagent à confier la vente de toute leur récolte, de ces produits, à leur seul syndicat à l'expédition de tous autres expéditeurs. Cet engagement est pris pour une durée limitée.

Emballage. — Les marchandises à expédier sont emballées, pesées, étiquetées par le producteur et adressées aux vendeurs de son choix parmi un certain nombre de commissionnaires agréés par le Syndicat.

Elles sont réunies aux lieux et heures fixés par le Syndicat.

Les adhérents sont responsables des emballages qui leur sont remis. Les marchandises, mal emballées, peuvent être refusées.

Expédition, Ventes, Règlements. — Les expéditions sont faites, autant que possible, par wagon complet, ce qui permet de bénéficier des tarifs de gros. La voie ferrée est généralement choisie de préférence à la route, surtout pour les légumes dont l'encombrement dépasse le poids.

Les secrétaires-expéditeurs dressent éventuellement des bordereaux comportant les quantités de chaque produit envoyées au même vendeur, et notent le détail des livraisons aux divers vendeurs.

Le règlement est fait par le Syndicat, qui remet à chacun le montant net de sa vente, déduction faite des frais de transport et de courtage et de la retenue syndicale correspondant aux frais généraux.

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
3, Place Petite-Hollande, NANTES

TARIF

Pour une seule insertion : 5 fr.
par annonce de 5 lignes maximum
1 fr. 25 par ligne supplémentaire

OFFRES

282. — A vendre, BEAUX PLANTS DE VIGNES, boutures et racinés : choix extra. — Blancs : 4986, 5270, 5409, 3206, 10173, Baco 22 A, Bertille 450. — Rouges : 4643, 5437, 5455, 7053, 8357, 8745, 8748, 10096, 10878, Gaillard N° 2, Bertille 2862, Baco N° 1. — Plants greffés s/3300, choix extra ; Muscadet, Gros-Plant, Pinot, Colombard, Gamay, Gros-Lot, Malvoisie ; Hybrides greffés ; Blancs : 8753, 10173, 10868, Seyve-Villard 5276. — Rouges : 5455, 7053, 8365, 8745, 8748, 10096, 10878, 11803. Authenticité garantie. Prix sur demande. Souscription ouverte pour toutes variétés de plants pour automne 1938, aux meilleures conditions. — S'adresser chez Allard Jules fils, au Guineau, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.).

302. — 10 POMMIERS tige 2 m., 0 m. 10 à 0 m. 12 de tour, 120 fr. ; 0 m. 12 à 0 m. 14, 160 fr. 10 POIRIERS basse tige, variés, 55 fr., franco toutes gares. PLANTS DE VIGNE : Muscadet, Gros-Lot, Pinot de la Loire, Gamay, Colombard, hybrides racinés et greffés 5455, 4986, 4643, 7053, 8745, etc... Bois pour greffage, Catalogue franco. J. Foulon, Le Puisse-Doré (M.-et-L.).

304. — MAISON, huit pièces, à louer ; autre logement susceptible d'être divisé pour plusieurs familles, et petite ferme de 3 à 4 hectares, avec bois, à faire. S'adresser au Syndicat.

306. — A vendre : JUMENT bretonne, très douce, trotant bien, très bonne pour les vignes. M. Henri du Gasset, La Sennardière, Gorges.

307. — A louer pour le 25 avril 1939, commune de Pont-Saint-Martin, à la Rairie, UNE FERME de 17 hectares, à prix d'argent ou de denrées. S'adresser à Mme de la Rairie, Château de la Rairie, ou à M. Templier, 50, avenue Pasteur, Nantes.

308. — A vendre, TAUREAU Normand, 18 mois ; VERRAT Large-White, 6 mois, excellentes origines. Portelleau, La Valinière, Saint-Mars-du-Désert.

309. — A vendre, PLANTS de Muscadet greffés et 4643 direct. S'adresser à M. Echouffe, Champ-siome, Pont-Saint-Martin.

DEMANDES

173. — On demande MENAGE sans enfants, homme toutes mains et permis de conduire, femme bonne à tout faire. S'adresser au Syndicat.

174. — On demande UNE BONNE à tout faire, de 16 à 20 ans, pour maraicher, porte de Nantes. S'adresser au Syndicat.

175. — On demande UNE BONNE pour maison et jardin, de 18 à 30 ans. S'adresser au Syndicat.

176. — On demande UNE JEUNE FILLE pour culture maraichère. S'adresser au Syndicat.

177. — On demande à acheter CHARRETTE à bœufs, fond large, bon état, de préférence région Sud Loire-Inférieure. S'adresser au Syndicat.

178. — MENAGE demandé comme jardinier et garde de propriété villa à Pornichet. Ecrire Docteur Pagot, 39, boulevard de Montmorency, Paris-16^e.

179. — HOMME, 31 ans, célibataire, libre de suite, demande place chez maraicher ou autre genre de culture, ayant toujours travaillé la terre. S'adresser au Syndicat.

180. — On demande METAYER pour exploitation 16 hectares, 10 kilomètres de Nantes. Libre 1^{er} novembre 1938. S'adresser au Syndicat.

181. — On demande UN CELIBATAIRE vigneron, pour vignes et livraison vin. Références exigées. S'adresser au Syndicat.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :
Nantes, 15 décembre.

Avoine grise ou noire Bretagne 121
Avoine bigarrée Bretagne 116
Sarrasin Bretagne 152
Orges indigènes Côtes-du-Nord 144
Orges Maroc 151
Maïs Indo-Chine 104
Son région, bonne fabrication 113
Riz Saigon N° 1 133

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES

ET DE CAMPAGNE
Cours du 10 décembre
VEAUX : 455. — Le kilo sur pied : 1^{re} qualité, 5.80 à 7.80 ; moyenne, 6.80. A déduire 0.30 par kilo pour la campagne. Moyenne, 6 fr.
BŒUFS : 28. — Devant, 1^{re} qualité, le demi-kilo net, 3.75 à 4.25 ; 2^e qualité,

3 à 3.50 ; 3^e qual., 2.25 à 2.75. Derrière : 1^{re} qual., 3 à 3.50 ; 2^e qual., 4.25 à 4.75 ; 3^e qual., 3.50 à 4 fr.
MOUTONS : 201. — Le demi-kilo net : 1^{re} qualité, 7 à 7.50 ; 2^e qualité, 5.75 à 6.75.
AGNEAUX : Sans tarif.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, 15 décembre.

Artichauts, les 12, 25 fr. — Betteraves, les 12, 6 fr. — Carottes, le paquet, 1 fr. — Céleri rave, les six, 5 fr. — Céleri branches, les six, 3 fr. — Choux hommes, les 16, 20 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 2 fr. — Cresson, les 12, 6 fr. — Chicorées, les 12, 4 fr. — Epinards, le kilo, 2 fr. — Laitues, les 20, 4 fr. — Navets, le paquet, 1 fr. — Oignons, le paquet, 2 fr. — Poireaux, la botte, 6 fr. — Radis, les 12, 5 fr. — Pommes, le kilo, 1 fr. 25. — Soissons, le paquet, 1 fr. 50. — Salsifis, le paquet, 2 fr. — Pommes de terre, le kilo, 0 fr. 65.

Fourrages

Paille de blé :
Bottée 260
pressée 265
Ces prix s'entendent par quantité minimum de 5.000 kilos, départ lieux de production.

Pommes de Terre

Marché des Innocents

Paris, 15 décembre.

Les 100 kilos, vrac, départ : Hénaut Loiret, 95 ; Royale d'Orléans, 70 ; July Bretagne, 65 ; Mayette Bretagne, 52 ; Hollande (duchesse) Bretagne, 42 ; Saisisse Rouge Bretagne, toute venant, 37 à 38 ; grosse trice, 45 à 46 ; Vendée, 76 à 77 ; Loiret, 55 ; Loire-Inférieure, 44 ; Early Sarah, Touraine, Poitou, 65 ; Etoile du Nord, du Loiret, 38 à 40 ; Idéal Nord, 42 à 43 ; Pin de Silece-Bretagne, 40 ; Beauvais Sarthe, 38 ; Creuse, 43 ; Bretagne, 50 ; Plouke Bretagne, 49 à 52 ; Yonne, 36 ; Wohlmann Seine-et-Oise, 22 ; Géantes Loiret ou blanche de Bretagne, 33 à 34 ; Maerker Bretagne, 32 à 33 ; Esterling Nord, 43 à 45 ; Somme, Aisne, Oise, 46 ; Sarthe, Mayenne, 47 à 48 ; Maine-et-Loire, 48 à 50 ; Loiret, 46 ; Ronde jaune Bretagne, 34 ; Sarthe, 37 à 38 ; Mayenne, 36 ; Loiret, 40 ; Auvergne ou Creuse, 40 à 41 ; Alsace, 34 ; Rosa Ardennes, Meuse ou Marne, 77 à 78 ; Sarthe, 82 à 83 ; Loiret, 70 ; Morbihan, 68 à 70 ; Côtes-du-Nord, 70 à 72.

Carottes

Les 100 kilos vrac, départ



L'Angoisse des ténébres

PAR

CHARLES FOLEY

— D'écouter à ce point, ton Henrick Woorne, j'en suis certaine, ne te tourmenter pas pour une dette si récente. Rien que l'aspect du manoir et mon train de maison sont faits pour rassurer le créancier le plus défiant.

— Evidemment. Mais moi, ma mère, moi ?

— Tu as ici le nécessaire et le superflu.

— Non, pas le superflu. Votre fils peut-il rester sans argent de poche ?

— Pourquoi, même dans tes dernières lettres, ne m'as-tu pas soufflé mot de tes embarras pécuniaires ? Tu as préféré emprunter à ce Woorne qu'à moi. Continue.

— Vous êtes dure ! Je m'en autorise pour vous demander si, en banque ou chez un notaire il n'y aurait pas, à mon compte, quelque reli-

quat me venant de mon père ?

— Aucun, tu le sais aussi bien que moi. A ta majorité, ce qui te revenait fut envoyé, sauf ton portrait de la chambre aux souvenirs. Si tu y tiens absolument, cela me privera, mais je te donnerai ce portrait.

— Je ne veux pas vous en priver ! Ainsi il ne reste ici, m'appartenant, ni objets d'art, ni bijoux, pas même la montre de mon père ?

— Tu es frappé d'amnésie, mon enfant ! Le jour même de ton départ, je t'ai mis en main cette montre. Si tu ne l'as plus c'est que, avec la bague au gros rubis, elles se trouvent probablement... au clou, comme tu dirais !

— Quelle opinion vous avez de moi, ma mère !

— Je me la fais d'après ce que

tu me réponds.

— Je mesurais mes paroles... Elles sont mal interprétées.

— Par moi ?

— Par vos domestiques surtout. Leurs racontars me nuisent en votre esprit. Ils m'en veulent d'être venu déranger leur vie de paresse, de danse du panier et de rats en fromage.

Blessée, Mme de Saint-Rambert répliqua vertement :

— Mes gens, du garde aux jardiniers, du maître d'hôtel à la fille de basse-cour, sont honnêtes, fidèles et dévoués. Je leur dois, en bonne partie, le calme et la sécurité de ma vie. N'insistez pas, monsieur mon fils, vous me fâchez !

Xavier n'insista pas. Pénible, le silence dura jusqu'à la rentrée au salon où café et liqueurs étaient servis. Après avoir ravivé son audace, cette fois à coups de kummel, le châtelain tenta d'amadouer la vieille dame.

— Je joue de malheur avec vous, ma mère. Je ne fais que vous offenser en m'efforçant de vous plaire.

— Tu t'y prends si étrangement ! Depuis vingt ans, je vis parmi les jaunes. Est-il étonnant que, de retour, je me montre brusque et maladroit ? Laissez-moi m'acclimater, me rapatrier.

Et, voyant, à cet argument, le visage de la châtelaine se détendre, s'adoucir d'une puissante pitié, il s'enhardit :

— Aidez-moi, au lieu de me créer sans cesse des obstacles.

— Quels obstacles ?

— Vos refus d'argent.

— Encore !

— Si là-bas, je me suis adressé à Woorne, c'est par égard, par scrupule, par crainte de vous importuner. Puisque vous me le reprochez comme un manque de confiance, ma mère, ouvrez votre coffre-fort et, généreuse, cassez !

Le mot d'argent lui échappa. Il en comprit la maladresse au sursaut de Mme de Saint-Rambert, sursaut immédiatement suivi d'une attitude froide et d'une expression de froideur glaciale.

— Je voulais dire — se rétracta précipitamment le gaffeur — prêtez-moi quelques milliers de francs. Si trente vous paraissent trop, avancez-m'en vingt-cinq.

— Et tu me les rendras quand tu hériteras de moi ?

— Quel mot cruel, ma mère ! Vingt-cinq billets, voyons, c'est une misère pour vous.

— Tu te figures cela ! Mais, malheureux garçon, si je n'étais ordonnée, prévoyante, économe, pourrais-

je, en un temps comme le nôtre, maintenir ma maison sur le pied de confort où tu me la trouves ? Arrivé d'hier, tu ne me parles que de tes besoins d'argent. Ne conçois-tu pas ce qu'il y a là d'égoïsme de ta part et de douloureux pour moi ?

— Signez le chèque et quitte envers Hendrick...

— Ton insistance est odieuse. Jamais je n'ai signé, je ne signerai jamais de chèques les yeux fermés ! Laisse-moi guérir d'abord. Après l'opération...

— En admettant que l'opération réussisse ! — ricana le châtelain. Votre médecin n'est pas un oculiste sérieux. Je doute de sa compétence...

— Est-ce parce que Hévenot affirme que je retrouverai la vue. As-tu peur que mes yeux, rouverts à la lumière, voient trop clair dans ta vie ?

Ces répliques, spontanées et cinglantes, décontenançaient Xavier, le laissant sans réplique et frémillant. Si la mère avait pu observer la pâleur de son fils, son trouble où la rage s'attachait de crainte, quelle révélation pour elle !

Mais comment interpréter le silence de quelqu'un qu'on ne voit pas ?

Que pensait Xavier ?

Anxieuse de le savoir, la comtesse reprit :

— Encore une fois, donne-moi le temps de guérir. Alors je consulterai mon notaire, mon avoué...

— Pour savoir si je n'ai pas menti ? s'écria le jeune homme avec empressement.

— Les Saint-Rambert peuvent se tromper, ils ne mentent pas !

Lois de calmer le jeune homme, cette fièvre réponse, cette intention confirmée de prendre conseil du notaire, de l'avoué et peut-être d'autres, exaspérèrent le colonial, lui firent perdre toute mesure.

— Puisque vous ne croyez incapable de mentir...

— Je te crois, dans tous les cas, fort capable de taire la vérité !

— Comment l'ai-je tue ? Où ? Quand ? — s'écria le châtelain, ressaissi de rage et d'appréhension.

— Quand ? Mais avant-hier, lorsque, après avoir erré dans le sous-bois, tu t'es soudain risqué à sortir du taillis. En nous apercevant, Lisbeth et moi, assises dans le parc, tu as brusquement disparu.

— Moi ? Vous rêvez, ma mère ! Qui vous a conté cette histoire ? Qui prétend m'avoir vu et reconnu ?

— Mariette, la femme du garde, à ta seconde arrivée dans la nuit,

et Lisbeth, pas plus tard que cet après-midi, au thé.

Il y eut un nouveau silence d'anxiété où la châtelaine imagina son fils rouge, confus, repentant, alors que livide, menaçant, la respiration coupée, il serra convulsivement les poings — tel un boxeur en accul.

— Ne l'obstine pas, avoue ! — dit la vieille dame d'une voix qu'apitoyait cette supposition d'un interlocuteur pénétré de regrets et de honte. Oui, avoue sincèrement que tu étais plus impatient de revoir le manoir que d'embrasser la vieille mère. Nest-ce pas là le vrai motif de cette visite clandestine ?

— Eh bien... Oui. C'est une des raisons qui me firent venir incognito ! — s'empressa de convenir Xavier, reprenant souffle et s'attachant à cette excuse comme le naufragé saisi la bouée de sauvetage qu'on lui jette. A Paris, me trouvant libre plus tôt que je ne l'espérais, une féroce impatience m'a poussé à devancer le jour convenu. Mais, ayant pénétré dans le parc ainsi qu'on vous l'a dit, je me mis en quête, non du garde, mais de quelque domestique du château, à même de me renseigner sur votre état de santé.

(A suivre.)

CHATEAUBRIANT, 15 décembre.

Avoine, 138 à 140 ; seigle, 135 à 140 ; orge, 145 à 150 ; sarrasin, 148 à 150 ; son, 125 à 128.

Les 500 kilos : paille de blé, 148 à 150 ; paille d'avoine, 140 à 145 ; foin, 180 à 200.

Cidre ordinaire, 120 à 125 la barrique ; première qualité, 125 à 130, droits en sus.

Beurre, le kilo en gros 20, au détail 23 à 24 ; œufs, la douzaine, 9 à 9.50.

La pièce : poulets, 10 à 16 ; poules, 9 à 12 ; canards, 16 à 20 ; lapins, 10 à 15 ; oies, 25 à 30 ; dindons, 50 à 60.

Beufs de travail : accomplis, 4 à 6 dents, 4.500 à 5.500 la paire ; non accomplis, 1.500 à 2.000 pièce. Vieilles vaches, 1.200 à 1.500 ; jeunes, 1.800 à 2.000 ; vaches usées depuis 800 fr.

Vaches laitières ou amoullantes, 2.500 à 3.000 ; pores de lait, 80 à 110 ; pores maigres, 200 à 300.

Le kilo : bœufs gras, 4 à 4.50 ; vaches grasses, 3 à 3.50 ; taureaux, 4.50 à 4.80 ; génisses, 4.50 à 4.80 ; veaux de lait, 4.50 à 5 ; veaux gras, 5.50 à 6 ; moutons, 4.75 à 5 ; pores gras, 6.50 à 6.70.

Bons chevaux de trait, de 3 à 6 ans, 4.500 à 5.500 fr. ; chevaux d'âge, 1.800 à 2.500 ; poulaines 18 mois, 2.500 à 2.800 ; poulains de l'année, 1.800 à 2.300 ; chevaux de boucherie, de 800 à 1.500 suivant poids et qualité.

BLAIN, 14 décembre.

Blé (taxe officielle), 184 fr. ; farines, 249-250 ; sons, 112-114 les 100 kilos ; avoine, 126-132 ; seigle incoûté ; orge, 145-150 ; sarrasin, 148-150 les 100 kg.

Paille, 140-145 les 500 kg. ; foin, 185-140.

Beurre de laiterie, 13-13.50 la livre ; beurre ordinaire, 12-12.50 ; œufs, 11-11.50, 34-38 fr. la couple (5-5.50 livre vit) ; oies, 34-36 (5.25-5.50 kilo vit) ; canard, 15-25 (6-6.25 kilo vit) ; pigeons, 5-6 ; agneaux, 6.50-8 la paire ; lapins domestiques, 15-22 (5-5.50 kilo vit) ; lièvres, 26-28 fr. pièce ; levrauts, 12-24 ; bécasses, 12-14 ; pigeons ramiers, 6.50-7 ; lapin de garenne, 6-7 ; Bouff, 4.10 à 4.60 ; taureau, 3.80-4.50 ; vaches (suivant âge et qualité), 3.30-3.80 ; génisses, 4.50-4.75 ; veaux, 6.25 ; moutons et agneaux, 4.50-5.50. Pores gras, 6.20 à 6.40 le kilo ; pores de lait de 6 semaines à 3 mois, 65 à 200 ; contrants, 210-330.

Cidre, 115-130 la barrique de 225 litres (droits de circulation en sus) ; au détail, 0.75 ; pommes à cidre (c'est la fin), 240-250 la tonne. Pommes de terre, 35-45 les 100 kilos.

VARADES, 14 décembre.

Poulets, la couple, 30 à 38 fr. ; poules, la pièce, 10 à 12 fr. ; canards, la pièce, 8 à 10 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 10 fr.

Beurre la livre, 12.75 à 13 fr. ; œufs, la douzaine, 11 à 11.50.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets gros, la couple, 40 à 42 ; moyens, 30 à 35 ; petits, 25 à 28 ; lapins, la pièce, 12 à 16 ; œufs, la douzaine, 12 ; beurre, le demi-kilo, 12 à 12.50.

Veaux amenés et vendus : 18 ; prix du kilo, 6.50 à 7.50.

CLISSON

Blé, 184 ; farine, 252 à 254 ; avoine, 140 ; blé noir, 165 ; haricots lingots et bréziens, 400 et 500 ; pommes de terre, 50 à 65 ; son, 112 à 115 ; foin, les 500 kilos, 200 à 210 ; paille, 135 à 150 ; poulets gros, la couple, 45 à 50 ; moyens, 36 à 44 ; petits, 30 à 35 ; lapins, la pièce, 10 à 20 ; œufs, la douzaine, 10 à 12 fr. ; beurre, le demi-kilo, de ferme, 13 à 14 ; beurre de bucherie, 12. Beufs gras, le kilo sur pied, 3.50 à 5 ; beufs de travail, la paire, 6.000 à 8.000 ; vaches grasses, le kilo, 3.50 à 5 ; vaches laitières, l'unité, 2.000 à 4.000 ; taureaux, le kilo, 5 ; veaux 6 à 6.50 ; pores, 5.80 ; pores de lait, 150 à 225.

PORNIC

Poulets, la couple, gros 32 à 35, moyens 28 à 30, petits 24 à 26 ; canards, la pièce, 15 à 18 ; pigeons, la couple, 11 à 12 ; lapins, la pièce, 12 à 14 ; œufs, la douz, 11 à 11.50 ; beurre, le demi-kilo, 11.50 à 12.

Le Gérant : R. FAIVRE.

Le Syndicat décline toute responsabilité quant à la teneur de la Publicité et des Annonces.

A louer pour la Toussaint, commune de Mouzillon, une bordure 5 hect. 1/2 terre et prés et 2 hect. vignes, moitié fruits. S'adresser Publicité Ouest, Nantes, n° 2591.

RELIGIEUSE donne secret pour guérir Pipi au lit et Hémorroïdes. Maisons NERA, à Nantes.

CHARRUES BRABANTS C. F. Economisez 80 % en achetant nos brabants garantis. Références, Catalogue gratis. Ecrire à OFFICE DE LA MOTOCULTURE, à TROYES.

Ce n'est pas VOUS qui êtes usée, c'est votre SANG !



Parce que vous vous fatiguez plus vite qu'autrefois, parce que de fréquents maux vous terrassent, parce que le moindre surcroît de travail, la plus petite contrariété vous mettent à plat, vous vous croyez usée, vieillie, finie. Mais non ! on ne vieillit pas comme cela. Le corps recèle et conserve jusqu'à la limite de l'âge des trésors de vitalité.

C'est votre sang qui est affaibli, altéré par les poisons qu'il accumule le surmenage, les soucis, les maternités, les maladies, incapable de remplir son rôle réparateur, anémié en un mot.

Mais soumettez-le à une cure de TISANE des Chartreux de Durbon et en peu de temps il retrouvera sa pureté, sa force, sa santé.

Car la TISANE des Chartreux de Durbon est un concentré des principes salvateurs que vous avez conservés vivants et actifs.

Complétez l'action désinfectante de ce tout-puissant agent de désintoxication sanguine par une cure de Pilules Superfoniques des Chartreux de Durbon qui apporteront votre sang le fer, l'iode dont il a besoin, et en quelques semaines, vous aurez récupéré, avec un sang "remis à neuf", vigueur, allant, santé, jeunesse.

18 Mars 1935.

Ma jeune fille étant anémiée je lui ai fait prendre votre TISANE dépurative et vos Pilules Superfoniques des Chartreux de Durbon. Je viens vous remercier car elle a repris ses couleurs, de l'appétit et son moral va beaucoup mieux.

Mme JUBELLE, à Chevilton (Hte-Marne).

TISANE des CHARTREUX de DURBON

la santé du sang

Brochure et citations sur demande aux LABORATOIRES J. BERTHIER, Grenoble

Tisane, le flacon 16.00 Boisson, le pot 10.00 Pilules, l'étui, 9.50 Dans les Pharmacies

LE POTAZOTE

de la Chimie de la Grande Paroisse

A FAIT SES PREUVES

L'AGRICULTEUR AVISÉ EN FAIT SON PROFIT

Vente par la C^{ie} de St Gobain

Donc C^{ie} des Produits Chimiques

1 pl des Saussaies, PARIS

et ses Agents régionaux

TOUJOURS A LA BASE D'UNE BELLE RÉCOLTE

SCORIES THOMAS

POUR LES TERRES PAUVRES EN CHAUX

LENGRAIS PHOSPHATÉ PAR EXCELLENCE

FIÈVRE APHTEUSE

AGRICULTEURS !!! n'employez qu'un seul remède pour éviter et guérir LA FIÈVRE APHTEUSE

Le Trésor du Fermier

Le seul remède dont la GUÉRISON EN CINQ JOURS a été constatée et certifiée par une Commission Départementale de Vétérinaires du Lot-et-Garonne. MÉFIEZ-VOUS DE CES SÉRUMS SANS EFFET, dont l'adresse et le nom des Préparateurs sont inconnus. LE LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DU BÉQUET, à PONT-DE-LA-MAYE (Gironde), ne craint pas de publier hautement son adresse et d'en garantir les effets.

AGRICULTEURS !!! Vous emploierez le TRÉSOR DU FERMIER avec succès, par vous-mêmes, et sans avoir recours à personne.

En dépôt dans toutes les Pharmacies sérieuses

Le Père NOËL

PREND LES COMMANDES

Au Grand Comptoir Vélocipédique Nantais

1, place Bretagne, Nantes - Tél. 125.51

TRICYCLES depuis 35 fr.

VELOS avec roulements à billes depuis 80 fr.

PATINETTES depuis 16 fr.

VOITURES de Poupées depuis 40 fr.

LANDAU grand modèle depuis 70 fr.

AUTOS luxueuses aéro-dynam. depuis 65 fr.

Renseignez-vous des Prix ailleurs, vous achèterez chez nous ensuite

3 créations 1938

3 prix sensationnels...

LEFROID ne vous offre pas seulement l'étrenne de nouveaux prix sensationnels. A tout acheteur, il offre aussi, pour ses étrennes, l'un de ces magnifiques cadeaux...

Chambre à coucher palissandre ou ronce de noyer, au choix, fabrication garantie. Pendant la réclame... 1995

Chambre à coucher MODÈLE LUXE ronce de noyer choisie, finition très soignée des intérieurs. Armoire en 160. La même en palissandre des Indes. 3490

Salle à manger grande doucine, présentation parfaite. Buffet 160, Table avec allonges en bout, Chaises fond beau cuir, dossier palmettes bois plein. Palissandre ou ronce de noyer, les 8 pièces... 3500

et vos cadeaux de fin d'année...

E. Lefroid

3-5, Place de Lorraine ANGERS 16, Rue d'Alsace (Téléphone 35-41)

14, Rue de la Barillerie NANTES 3, Quai Penhièvre (Téléphone 148-39)

Lefroid PROMET SES MEUBLES TIENNENT